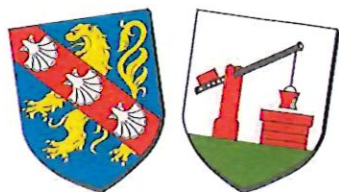


COMMUNE  
d'OBERBRONN



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 04 juin 2026

L'an Deux Mille Vingt-six, le quatre juin, les membres du Conseil municipal de la Commune d'OBERBRONN, convoqués le 28 mai 2026, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick BETTINGER, Maire.

**Présents :** Monsieur le Maire Patrick BETTINGER  
Madame et Monsieur les Adjointes Elisabeth BUCHI et Bruno SPAGNOL  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Huguette ALLARD, Catherine SCHUHMACHER-HAVA, Charlotte CLAEMMER CAPELO, Frédérique BRISBOIS, Jean LEVATIC, Alexandre MAIER, Mathieu STEIN, Geoffroy DURRENBERGER, Kevin JUND, Laura MUHR et Juliette WENDLING

**Absent(es) excusé(es) avec procuration :**

**Absent excusé :**  
Monsieur Philippe BEINER

**Secrétaire de séance :**

Le Maire explique que le droit local de l'Alsace-Moselle permet aux collectivités de nommer un agent en tant que secrétaire de séance. Afin de faciliter le traitement et la transmission des procès-verbaux, il propose au Conseil municipal, qui accepte, de nommer Mme Paméla PFISTER, secrétaire générale de mairie, comme secrétaire de séance.

CALCUL DU QUORUM :  $15 : 2 = 8$  (nombre arrondi à l'entier supérieur)

*(Les Conseillers Municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).*

Le quorum étant atteint avec 14 présents au moment de l'ouverture de la séance, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

# ORDRE DU JOUR

---

## Institutions et vie politique

- 57) Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal en date du 16 avril 2026
- 58) Point d'information concernant les décisions prises par le Maire en vertu des délibérations accordées par le Conseil municipal le 26 mars 2026 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 59) Rattachement au Comité Social Territorial Commun de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains
- 60) Désignation du représentant communal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

## Affaires financières

- 61) Renouvellement de l'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics

## Développement urbain

- 62) Rénovation extérieure du bâtiment communal, 32, rue Principale : Attribution des marchés
- 63) Rue des Cordonniers - Travaux de déconnexion des fosses septiques, d'eau potable et de voirie : Attribution du marché

## Autres domaines

- 64) Location de la chasse communale 2024-2033 – Lot 1 : Agrément d'un nouvel associé
- 65) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le SDEA
- 66) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi par le SDEA

## Communication

Compte-rendu des conseils communautaires du 27 avril et 18 mai 2026

## COMPTE – RENDU

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et rappelle l'ordre du jour.

Puis il procède à l'appel des membres présents.

### 57) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 AVRIL 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le procès-verbal des délibérations du Conseil municipal en date du 16 avril 2026.

### 58) POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 26 MARS 2026 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### Période du 9 avril 2026 au 26 mai 2026

Marchés et accords-cadres	
Date	Objet de la décision
09/04/2026	Matériel signalétique Fournisseur : SIGNALEST Coût TTC : 1 474,80 €
09/04/2026	Renouvellement abonnement 4G radar pédagogique Prestataire : ELANCITE Coût TTC : 480,00 €
16/04/2026	Rénovation escalier cour arrière mairie Prestataire : SOTRAVEST Coût TTC : 10 346,40 €
24/04/2026	Réfrigérateur Mairie Fournisseur : SCHWARTZ ELECTROMENAGER Coût TTC : 1 264,00 €
27/04/2026	Extension du réseau d'éclairage public rue des Fontaines Prestataire : EIE67 Coût TTC : 9 655,32 €
27/04/2026	Travaux d'extension du réseau AEP rue des Fontaines Prestataire : SDEA Coût TTC : 51 946,91 €
29/04/2026	Feu d'artifice Prestataire : JSE Coût TTC : 5 000,00 €
18/05/2026	Procès-Verbal d'Arpentage : élargissement de la rue des Fontaines entre le n° 5 et le n° 7 Prestataire : HORIZON GEOMETRES-EXPERTS Coût TTC : 900,00 €
18/05/2026	Nettoyage des locaux Ecole avant rentrée Prestataire : BSS NETTOYAGE Coût TTC : 1 609,20 €
18/05/2026	Nettoyage des vitrages Ecole Prestataire : BSS NETTOYAGE Coût TTC : 1 554,00 €
18/05/2026	Nettoyage des vitrages Mairie Prestataire : BSS NETTOYAGE Coût TTC : 429,60 €
18/05/2026	Nettoyage des vitrages Foyer socio-culturel Prestataire : BSS NETTOYAGE Coût TTC : 229,20 €
18/05/2026	Nettoyage d'entretien Ecole année scolaire 2026-2027 Prestataire : BSS NETTOYAGE Coût TTC : 14 385,60 €

18/05/2026	Fourniture et pose de luminaires rue des Fontaines Prestataire : PAUTLER Coût TTC : 6 345,58 €
19/05/2026	Travaux 32, rue Principale - Contrat de coordination sécurité protection de la santé Prestataire : APAVE Coût TTC : 2 052 € TTC
19/05/2026	Travaux 32, rue Principale - Contrat de contrôle technique Prestataire : ASOCOTEC Coût TTC : 2 820 € TTC
Concessions dans les cimetières	
Date	Objet de la décision
04/03/2026	Concession cimetière TANGUY Claude

**Le Conseil prend acte des décisions prises en vertu des délégations accordées au Maire.**

**59) RATTACHEMENT AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et L.2121-29

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L251-5 à L251-10 ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L251-5 du CGFP, sont dotés d'un comité social territorial chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents, ainsi que chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L.251-7 du CGFP, un comité social territorial commun compétent pour tous les agents territoriaux peut être mis en place, lorsque l'effectif global employé est au moins de cinquante agents, par délibérations concordantes des organes délibérants de chaque collectivité ou établissement concerné :

- Soit par une collectivité territoriale et un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité ;
- Soit par un établissement public de coopération intercommunale et l'ensemble ou une partie des communes membres de cet établissement ou d'une partie des établissements publics qui leurs sont rattachés ;

CONSIDÉRANT que les effectifs des agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1er janvier 2026 :

1. Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains = 107 agents,
2. Commune de Gundershoffen = 26 agents,
3. Commune de Mertzwiller = 25 agents,
4. Commune de Mietesheim = 5 agents,
5. Commune de Offwiller = 7 agents,
6. Commune de Oberbronn = 10 agents,
7. Commune de Windstein= 2 agents,
8. CCAS de Mertzwiller = 52 agents,
9. CIAS du Pays de Niederbronn-les-Bains = 0 agent

sont de 50 agents ou plus, et permettent la création d'un comité social territorial commun ;

Le Maire propose le rattachement au comité social territorial commun de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Cette instance sera compétente pour l'ensemble des agents desdites collectivités, et sera mise en place lors du renouvellement général des représentants du personnel en décembre 2026.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide le rattachement des agents de la commune d'Oberbronn au Comité Social Territorial commun placé auprès de la Communauté de commune du Pays de Niederbronn-les-Bains, compétent pour tous les agents de la communauté et des communes adhérentes à la Communauté de commune du Pays de Niederbronn-les-Bains.

**60) DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT COMMUNAL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS**

Le Maire précise que la CLECT, ou Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, est une instance obligatoire chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et l'intercommunalité pour garantir l'équité financière.

Elle est créée dès lors que le régime de la fiscalité professionnelle unique est appliqué, Elle a pour objectif principal d'évaluer les charges transférées lors du passage de compétence d'une commune vers l'EPCI ou inversement.

Elle a principalement pour rôle :

- d'évaluer les coûts des charges transférées afin de fournir une estimation prospective aux conseils municipaux et au conseil communautaire
- de garantir l'équité financière entre les communes et l'intercommunalité en apportant transparence et neutralité dans les données financières

Composition et fonctionnement

- Elle est exclusivement composée de membres des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI
- Chaque commune doit disposer d'au-moins un représentant
- Le conseil communautaire détermine la composition précise, la répartition des sièges et le nombre d'élus, à la majorité des deux tiers

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu de désigner le représentant communal au sein de la commission d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (M. BETTINGER) :**

- décide de désigner Monsieur BETTINGER Patrick comme délégué pour représenter la Commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains.

**61) RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA PLATEFORME ALSACE MARCHÉS PUBLICS**

Le Maire rappelle que depuis quelques années, la commune adhère à la plateforme « Alsace Marchés Publics » pour les publications de ses appels d'offres.

Il précise également qu'Alsace Marchés Publics est un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés, la dématérialisation étant une obligation légale depuis 2018. Son utilisation est gratuite et permet de répondre le cas échéant aux besoins de la commune.

VU l'avis de la commission « Finances et travaux » en date du 27 mai 2026 ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de renouveler l'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics ».

## 62) RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT COMMUNAL, 32, RUE PRINCIPALE : ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Le Maire rappelle que par délibération du 15 mai 2025, le conseil municipal a approuvé le projet de rénovation du bâtiment communal, 32, rue Principale, tel qu'élaboré par l'architecte Alain BRAESCH, et autorisé le Maire à lancer une consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée.

La consultation a porté sur les lots suivants :

- Lot 1 : Aménagements extérieurs
- Lot 2 : Révision couverture tuiles
- Lot 3 : Crépissage, peinture, échafaudage
- Lot 4 : Traitement de remontées d'humidité
- Lot 5 : Remplacement de volets battants
- Lot 6 : Serrurerie

L'appel d'offres a été publié le 20 mars 2026 avec une date limite de réception des offres fixée au 17 avril 2026 à 12 heures.

Le règlement de consultation prévoit les critères de jugement suivants :

- Prix des prestations : 40 %
- Valeur technique : 60 %

A la date précitée :

- 2 offres ont été déposées au titre du lot 1
- 6 offres au titre du lot 2
- 10 offres au titre du lot 3
- 3 offres au titre du lot 4
- 3 offres au titre du lot 5
- 4 offres au titre du lot 6

Soit 28 offres au total.

Après contrôle par l'architecte A. BRAESCH, la commission d'appel d'offres, réunie le 22 mai 2026, propose les attributions suivantes :

- Lot n° 1 : Entreprise SOTRAVEST à Oberbronn pour un montant de 20 762,44 € HT
- Lot n° 2 : Entreprise OLLAND à Haguenau pour un montant de 27 026,51 € HT
- Lot n° 3 : Entreprise CREPI CENTRE à Schweighouse sur Moder pour un montant de 74 926,29 € HT
- Lot n° 4 : la commission propose de déclarer ce lot sans suite dans l'optique du traitement en amont des infiltrations
- Lot n° 5 : Menuiserie JUNG à Steinbourg pour un montant de 42 990,54 € HT
- Lot n° 6 : Entreprise K STRUCTURES à Stattmatten pour un montant de 8 704,00 € HT

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 mai 2025 ;

VU les résultats de l'appel d'offres ;

VU les propositions faites par la commission d'appel d'offres en date du 22 mai 2026 ;

VU l'avis de la commission « Finances et travaux » du 27 mai 2025 ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

attribue comme suit les différents lots :

Marchés	Entreprises	Montants HT	Montants TTC
Aménagements extérieurs	SOTRAVEST - Oberbronn	20 762,44	24 914,93
Révision couverture tuiles	OLLAND - Haguenau	27 026,51	32 431,81

Crépissage – Peinture extérieure - Echafaudage	CREPI CENTRE – Schweighouse sur Moder	74 926,29	89 911,55
Remplacement volets battants	JUNG - STEINBOURG	42 990,54	51 588,65
Serrurerie	K STRUCTURES - Stattmatten	8 704,00	10 444,80

- déclare le lot 4 – Traitement des remontées humidité sans suite dans l’optique du traitement en amont des infiltrations ;
- autorise le Maire, à défaut l’un de ses Adjoint, à signer les marchés respectifs ainsi que toutes les pièces découlant de la présente délibération

**63) RUE DES CORDONNIERS – TRAVAUX DE DÉCONNEXION DES FOSSES SEPTIQUES, D’EAU POTABLE ET DE VOIRIE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Le Maire rappelle que par délibération du 26 février 2026, le conseil municipal a approuvé le projet de renouvellement de la voirie, de mise en souterrain des réseaux secs et d’amélioration de l’éclairage public élaboré par le bureau d’études SODEREF.

Il rappelle aussi qu’à l’occasion de ces travaux, le SDEA Alsace-Moselle a souhaité renouveler les réseaux d’eau potable et d’assainissement de cette rue au titre des compétences « eau potable » et « assainissement » qu’il exerce sur le territoire de la commune.

A cet effet, le conseil municipal, dans sa séance du 26 février 2026, a approuvé la constitution d’un groupement de commandes entre la commune et le SDEA relatif à l’ensemble de ces travaux, désigné la commune en qualité de coordonnateur dudit groupement, et autorisé le Maire à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de ce projet.

La consultation a comporté un lot unique se composant de deux chapitres :

- Chapitre 1 : Travaux de déconnexion des fosses septiques et de réseau d’eau potable
- Chapitre 2 : Travaux de voirie

L’appel d’offres a été publié le 20 mars 2026 avec une date limite de réception des offres fixée au 20 avril 2026 à 12 heures.

Le règlement de consultation prévoit les critères de jugement suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

A la date précitée, seule l’entreprise SOTRAVEST avait déposé une offre sur la plateforme Alsace Marchés Publics pour un montant HT de 377 123,00 €, soit 452 547,60 € TTC, - 2 409,72 € par rapport à la dernière estimation présentée par le bureau d’études.

L’offre se décompose comme suit :

- Chapitre 1 : Travaux de déconnexion des fosses septiques et de réseau d’eau potable : 308 071,20 € TTC
- Chapitre 2 : Travaux de voirie : 144 476,40 € TTC

Après vérification par le bureau d’études, la commission d’appel d’offres, réunie le 22 mai 2026 a validé l’offre présentée par l’entreprise SOTRAVEST.

VU la délibération du Conseil municipal en date du 26 février 2026 approuvant le projet de renouvellement de la voirie, de mise en souterrain des réseaux secs et d’amélioration de l’éclairage public élaboré par le bureau d’études SODEREF ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 26 février 2026 approuvant la constitution d’un groupement de commandes entre la commune et le SDEA relatif à l’ensemble de ces travaux, désignant la commune en qualité de coordonnateur dudit groupement, et autorisant le Maire à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de ce projet ;

VU le résultat de l'appel d'offres ;

VU la proposition faite par la commission d'appel d'offres en date du 22 mai 2026 ;

VU l'avis de la commission « Finances et travaux » du 27 mai 2025 ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

attribue comme suit le marché :

Marchés	Entreprises	Montants HT	Montants TTC
Rue des Cordonniers - Travaux de déconnexion des fosses septiques et d'eau potable - Travaux de voirie	SOTRAVEST - Oberbronn	377 123,00	452 547,60

autorise le Maire, président du groupement de commandes, à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces découlant de la présente délibération.

#### **64) LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE 2024-2033 – LOT 1 : AGRÉMENT D'UN NOUVEL ASSOCIÉ**

Le Maire informe le Conseil que M. PFEIFFER Olivier, président de l'Association de chasse du Frohret, locataire du lot de chasse communal n° 1, sollicite l'agrément d'un nouvel associé :

- M. BONNET Gérard domicilié 5, rue du Château d'Andlau à 67140 BARR.

Il rappelle également qu'en application des dispositions de l'article 25 du Cahier des charges type approuvé par Arrêté préfectoral du 12 juin 2023, les associés d'une société de chasse sont agréés par le conseil municipal, après avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse. La désignation d'un associé peut intervenir à tout moment du bail pour un lot considéré.

VU la demande du président de l'Association de chasse du Frohret ;

VU l'article 25 du Cahier des charges type approuvé par Arrêté préfectoral du 12 juin 2023 ;

VU l'avis majoritairement favorable des membres de la Commission Communale Consultative de la Chasse ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

décide d'agréer en qualité d'associé au sein de l'Association de Chasse du Frohret, locataire du lot de chasse communal n° 1 :

- M. BONNET Gérard domicilié 5, rue du Château d'Andlau à 67140 BARR.

#### **65) RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ETABLI PAR LE SDEA**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Il est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2224-5 ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2025 établi par le SDEA.

## 66) RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ETABLI PAR LE SDEA

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Il est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2224-5 ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2025 établi par le SDEA.

---

### INFORMATIONS

---

- **Compte-rendu du conseil communautaire du 27 avril 2026**

Mme BUCHI, Adjointe au Maire et Conseillère communautaire, rend compte des discussions du Conseil Communautaire du 27 avril 2026 portant sur les points suivants :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2026 ;
- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2026 ;
- ↳ Droit de préemption urbain – Décisions prises par le Président par délégation du Conseil communautaire ;
- ↳ Décisions prises par le Président par délégation du Conseil communautaire ;
- ↳ Installation d'un nouveau Conseiller communautaire ;
- ↳ Modalités d'application du droit à la formation des élus communautaires ;
- ↳ Centre intercommunal d'action sociale : fixation du nombre d'administrateurs et choix du mode de scrutin pour la désignation des membres élus ;
- ↳ Création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;
- ↳ Création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) ;
- ↳ Création de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)
- ↳ Désignation de 17 délégués pour la compétence grand cycle de l'eau et d'un représentant à la commission permanente du SDEA ;
- ↳ Désignation de 2 délégués au conseil d'administration de l'association réseau animation intercommunale (RAI) ;
- ↳ Désignation des représentants au conseil d'administration des collèges ;
- ↳ Désignation d'un délégué au Comité national d'action sociale (CNAS) ;
- ↳ Désignation d'un délégué auprès de l'office public de la langue régionale d'Alsace (OPLA) ;
- ↳ Désignation de 2 délégués au sein de la mission locale de l'Alsace du Nord ;
- ↳ Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) ;
- ↳ Election des membres de la commission pour les délégations de service public (CDSP) ;
- ↳ Désignation de 2 délégués au syndicat mixte de coopération pour le parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) ;
- ↳ Désignation de 4 délégués au comité de direction de l'office de tourisme intercommunautaire de l'Alsace verte (OTi) ;
- ↳ Désignation de 2 délégués au sein de l'établissement public foncier d'Alsace (EPF) ;

- ☞ Désignation de 7 délégués au syndicat mixte du pôle d'équilibre territorial et rural de l'Alsace du Nord (PETR) ;
- ☞ Désignation de 3 délégués au syndicat mixte intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères Nord Alsace (SMICTOM) ;
- ☞ Désignation des lieux de tenue des séances du Conseil communautaire ;
- ☞ Développement économique :
  - ZAC du Dreieck – Vente d'un terrain à la « société SNIC RE 1 ».

• **Compte-rendu du conseil communautaire du 18 mai 2026**

Mme BUCHI, Adjointe au Maire et Conseillère communautaire, rend compte des discussions du Conseil Communautaire du 18 mai 2026 portant sur les points suivants :

- ☞ Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 ;
- ☞ Délégation du Conseil communautaire au Président ;
- ☞ Adoption d'un règlement intérieur ;
- ☞ Désignation des membres élus du Conseil d'administration du CIAS ;
- ☞ Désignation des membres élus du Conseil d'exploitation du service de transport à la demande ;
- ☞ Proposition de commissaires membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) ;
- ☞ Affaires générales :
  - acquisition d'une parcelle à Niederbronn-les-Bains auprès de la Collectivité européenne d'Alsace ;
  - vente d'un terrain d'assise de transformateur électrique à Gundershoffen et Niederbronn-les-Bains ;
- ☞ Développement économique :
  - zone d'activités du Sandholz – vente d'un terrain à la SARL DH INVEST ;
  - ZAC du Dreieck – vente d'un terrain à la SCI NELLA ;
  - ZAC du Dreieck – vente d'un terrain à la SCI DIAMENT ;
- ☞ Affaires financières :
  - convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics ;
  - compte financier unique 2025 – délibération rectificative ;
  - achat groupé d'arbres dans le cadre de la préservation des vergers - attribution de subventions aux associations arboricoles pour l'année 2025 ;
- ☞ Urbanisme :
  - approbation de la modification n°2 du PLUi ;
  - approbation de la révision allégée n°2 du PLUi ;
- ☞ Affaires du personnel :
  - rapport relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
  - renouvellement d'un comité social territorial commun entre la Communauté de communes et plusieurs communes membres.

Séance levée à 20 h 25

Suivent les signatures au registre

POUR EXTRAIT CONFORME

Oberbronn, le 05 juin 2026

Le Maire,



  
Patrick BETTINGER